

COMITE SYNDICAL

Du 12 février 2019



Délibération n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2018.

Étaient présents :

Mesdames GALZIN et LECLERC, Messieurs NÉRAUD, GARNIER, BRAUX, MALBO, MEYER (suppléant de Monsieur LELEVÉ).

Étaient excusés :

Messieurs MARTINET et LELEVÉ.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,



Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2018 à l'unanimité sans observations.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric NÉRAUD





**COMITE SYNDICAL
Du 12 décembre 2018**



PROCÈS-VERBAL

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret s'est réuni le 12 décembre 2018 à 10H00 à l'Hôtel du Département à Orléans

Étaient présents :

Messieurs NERAUD, MALBO GARNIER, MARTINET, LEBLEVE, et Madame LECLERC

Étaient excusés :

Monsieur BRAUX, Madame GALZIN

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS, VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

1) Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical 23 mars 2018.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 23 mars 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité sans observation.

2) Rapport n° 2 : Tarifs des taxes et redevances applicables en 2019

Monsieur le Président expose au comité syndical les raisons pour lesquelles il est proposé un rééquilibrage des tarifs et précise que l'augmentation n'est pas uniforme mais au cas par cas :

- de faibles évolutions tarifaires pratiquées dans le passé et parfois inférieures à l'inflation
- un rattrapage indispensable pour certaines lignes au regard des prix du marché
- des lignes tarifaires qui ne correspondent pas à la réalité du service rendu
- des tarifs pratiqués inférieurs à ceux d'autres aéroports et aérodromes de la Région Centre-Val de Loire
- des postes de fonctionnement qui ont connu des hausses bien supérieures à l'inflation
- de nombreux transferts de charges de la part de l'Etat

Monsieur VASSAL donne de nombreux exemples illustrant les nouvelles charges pour les gestionnaires d'aéroport : +17 000 € à Météo France, la sécurité ICPE, les différentes missions dans le domaine de l'urbanisme exercées en régie ou confiées à des prestataires, etc.

Monsieur NERAUD précise que les augmentations de tarifs proposés pourraient générer 15 000 € à 20 000 € de produits supplémentaires. Un rapprochement de la tarification des prix du marché semble nécessaire pour dégager de nouvelles marges de manœuvre pour le devenir de l'aéroport. En outre l'effort doit être davantage partagé entre les usagers et les membres du syndicat.

Monsieur NERAUD informe les membres du syndicat que le Département va abaisser de 30 000 € sa contribution au fonctionnement de l'aéroport et que les discussions avec Orléans Métropole ont permis d'acter une participation



complémentaire de 31 000 €, sans que les deux décisions soient liées.

Monsieur MARTINET rappelle alors que l'apport supplémentaire de dotation d'Orléans Métropole n'a pas vocation à compenser la diminution de la participation du Département mais doit être interprété comme une contribution accrue au développement de l'aéroport et au rayonnement de la métropole. La coïncidence de calendrier risque de créer de la confusion, Monsieur le Président d'Orléans Métropole aura l'occasion d'évoquer le sujet avec l'exécutif départemental.

La nouvelle tarification est adoptée à l'unanimité

3) Rapport n° 3 : Projet de décision modificative n°1 pour 2018

Monsieur NERAUD présente le projet de Décision Modificative n° 1 qui ne modifie pas les équilibres budgétaires votés lors de l'adoption du budget primitif 2018. Il est proposé en dépenses d'investissement un virement de crédits de 36 640 € à partir du compte 2188 « autres » pour abonder le compte 2315 « Installations, matériel et outillages techniques ». Cet ajustement de crédit permet de régulariser les frais de géomètre et de maître d'œuvre dans le cadre des travaux de la rampe d'approche

En dépenses de fonctionnement il est proposé un virement de crédits de 40 600 € à partir du chapitre 012 « Charges de personnel » pour abonder le chapitre 011 « Charges à caractère général », l'embauche d'un agent AFIS (tour) et d'un agent SSLIA (pompier) n'ayant pas pu se faire en 2018. Cet ajustement de crédit permettra d'abonder le compte 617 de 35 000 € afin d'engager la mission d'étude pour la valorisation et le développement de l'aéroport ainsi que les comptes 6061 (fluides), 61521 (entretien bâtiments) et le compte 618 (divers).

Le projet de DM1 pour 2018 est adopté à l'unanimité sans observations.

4) Rapport n° 4 : Point d'étape sur la valorisation et le développement de l'aéroport

Après avoir rappelé les avancées réalisées en 2017 et 2018 (nouveau site internet, nouvelle appellation de l'aéroport et nouveau logo), Monsieur le Président rend compte de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail portant sur le devenir de l'aéroport et notamment sur le choix du bureau d'études qui sera chargé d'une mission de valorisation et de développement de l'aéroport.

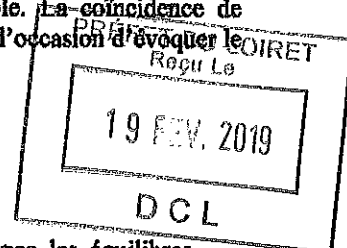
Ainsi les trois candidatures retenues dans le cadre de la consultation lancée par le syndicat sont présentées (MENSIA, ESPELIA et CGX Aéro). D'ici la fin de l'année et à l'issue de la négociation en cours et des compléments d'information qui seront apportés au groupe de travail, le bureau d'études sera choisi. Il disposera d'un délai de 6 mois pour réaliser l'étude.

Dans la continuité des débats qui se sont tenus au point 2 sur la tarification 2019, Monsieur NERAUD indique que le comité syndical sera informé des résultats de l'étude et que « chacun des membres du SMAEDAOL sera alors amené à prendre ses responsabilités ». Les collectivités et la Chambre de Commerce devront se positionner clairement sur le devenir de l'aéroport et les financements qui pourront être apportés à son développement.

Monsieur MARTINET va également dans ce sens et indique qu'après les élections municipales de 2020, des choix politiques et économiques devront être faits. Il faudra alors définir, une fois la stratégie arrêtée, qui contribue et à quelle hauteur. Il rappelle également l'intérêt de travailler avec les communautés de communes.

Monsieur LELEVE relève qu'au regard du programme ambitieux de développement économique d'OM, il sera difficile de ne pas intégrer l'aéroport, levier indispensable dans cette stratégie.

Monsieur MEYER intervient en indiquant qu'il y aurait peut-être des activités à récupérer de l'aéroport de Toussus-Le-Noble. Il faut pouvoir implanter de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, et se donner de l'ambition pour l'avenir.



Saint Denis de l'Hôtel pourrait également devenir un « aéroport de déroutement » pour les aéronefs en provenance du sud. Les contraintes sont à évaluer au regard des recettes supplémentaires que cela pourraient procurer.

Monsieur GARNIER expose les possibilités d'extension aux alentours de l'aéroport.

5) Questions diverses

Monsieur VASSAL fait part de la demande d'organisation en 2019 de deux manifestations ; des précisions sont apportées par M. MEYER :

- L'association des propriétaires d'aéronefs souhaite organiser les 29 et 30 juin 2019 une réunion de tous ses adhérents des pays européens « le Friendly flight-in européen », ce qui représente à peu près sur le week-end la présence de 300 aéronefs (soit 600 personnes). Le Président OPA France va prochainement rencontrer M. VASSAL pour définir le projet (barbecue, dîner de gala, cadeaux de bienvenue, hébergement, financement sponsors...). Il s'agit là d'une belle opportunité de promotion du tourisme aérien, susceptible d'être pérennisée.
- La fédération française d'aéronautique souhaite organiser en avril ou mai 2019 un rallye (20 aéronefs)

Monsieur GARNIER signale le manque criant d'hébergements pour ce type de manifestations ; il souhaite qu'une réunion de travail soit organisée avec tous les acteurs.

Pour ces deux manifestations, Monsieur NERAUD propose de maintenir le niveau des taxes mais d'affecter, en contrepartie, une dotation (correspondant à l'équivalent de 50% d'abattements des taxes) pour le financement de prestations au bénéfice des participants.

Prochaines réunions du comité syndical :

- 12 février 2019 à 15 H à l'aéroport
- 11 mars 2019 à 15 H à l'PHDD

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 11H30.

Le Président du Syndicat Mixte,



Frédéric NERAUD

